

## **DECISION DU PRESIDENT** **n°2020-30**

**OBJET : Déclaration sans suite du marché subséquent n°2000009 (à l'accord-cadre n° 1800045) relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues Gopfert et Tronchet à Palaiseau 91120**

Le Président de la Communauté d'agglomération ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-21 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a programmé la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues Gopfert et Tronchet à Palaiseau ;

CONSIDERANT l'accord-cadre n° 1800045 relatif aux études et missions de maîtrise d'œuvre portant sur des opérations d'infrastructures routières, de génie civil et de réseaux divers, attribué aux titulaires : IRIS CONSEIL Infra, BATT, SEGIC ingénierie et OTCI ;

CONSIDERANT que le marché subséquent n°2000009 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues Gopfert et Tronchet à Palaiseau est en cours d'attribution ;

CONSIDERANT que la disparition pure et simple du besoin de la personne publique constitue un motif d'intérêt général ;

CONSIDERANT que pour l'ensemble de ces motifs, la Communauté d'agglomération ne souhaite pas poursuivre la procédure de passation.

## DECIDE

1. DE DECLARER SANS SUITE la procédure de passation du marché subséquent n°2000009 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues Gopfert et Tronchet à Palaiseau, pour les motifs d'intérêt général précités ;
2. PRECISE que l'ensemble des opérateurs économiques qui ont retiré le dossier de consultation et répondu à ce marché public en sera informé dans les plus brefs délais ;
3. PRECISE que la présente décision sera communiquée sous forme d'un compte rendu de décisions au Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.
4. Le Président de la Communauté Paris-Saclay et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orsay, le 10 juin 2020.

Le Président,

Michel BOURNAT



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles (78) dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administrative. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Affichée/Publiée le 10/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20200610-2020-30-AR  
Date de télétransmission : 10/06/2020  
Date de réception préfecture : 10/06/2020